

28/11/85/M.MAK.

**ORIGINAL**

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 86/416 du 27/3/86  
MTERFPPE, DGFP, DGPC

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE  
SOCIALE

portent intégration et nomination de Mes-  
sieur **MBOZA (André)** dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I, des Services Admi-  
nistratifs et Financiers - SAF  
(Administration Générale)

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-  
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PER-  
SONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°15/62 du 3.6.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'Arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°62/426 du 29.12.1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
- (/u le Décret n°62/130/MP du 9.1.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le Décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.6.62, portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le Décret n°63/81/FP-BE du 21.2.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le Décret n°67/50/FP-BE du 4.2.67, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;
- (/u le Décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°64/96/FP du 17.1.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°84/856 du 8.6.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le Décret n°85/142 du 27.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°85/143 du 17.12.85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°85/260 du 5.3.85, déterminent le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le Protocole d'accord du 29.11.80, signé entre la Roumanie et la République Populaire du Congo ;

.../...

*AE*

(/u le Décret n°74/229 du 10<sup>6</sup> 1974 portant de attribution certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés de grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de commerce ;  
 (/u la Lettre n°5610/MESS.CAB.DOB.D1 du 5<sup>11</sup> 1965) du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de Candidature constitué par l'intéressé.

D É C R É T E :

*#*

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'Accord du 29.1.60 ~~(scs), Monsieur MBOSA (André), né le 30 Janvier 1957 à Léopoldville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques, Spécialité : Planification et Cybernétique Economique, obtenu à l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF. (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710~~

ARTICLE 2. Conformément aux dispositions du décret n°74/229 du 10 Juin 1974, suscité, l'intéressé, est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 690

ARTICLE 3. - Monsieur MBOSA (André) est mis à la disposition du Ministère du Plan et de l'Economie.

ARTICLE 4. - Le présent Décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au JO et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 27 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

*119*

- Bernard COMBO MATSIONA

AMPLIATIONS :

- JORPC .....
- DGF/ DGPCE .....
- DGPCE/ BST .....
- D.G.E. ....
- D.C.F. ....
- M.P.E. ....
- INTERESSE .....
- DOSSIER .....
- SCG .....



- Ange Edouard POUNGUI -